

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Seize, le vingt juin, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le quinze juin deux mille seize par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : ASTRUC Sylvie, ATTALI François, COUFFIGNAL Anne, DAMEZ Olivier, GENEVE Christelle, JOLY Ananda, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENT Sylvanie, MAS Jean-Claude, PAGES Gisèle, ROLIN Claudine, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : LLEWELLYN Anthony à TENEGAL Denis, MORGAIN Garance à COUFFIGNAL Anne

Excusé(es) : BASSEZ Dominique, CAMOLESE Stéphan

Absent(es) : DAURES Philippe

La séance est ouverte ce vingt juin à vingt heures trente-cinq minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.
Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance : Madame PAGES Gisèle

Vote du Procès-Verbal précédent à l'unanimité.

Délibération n° 2016/31: Validation du périmètre de la future intercommunalité :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet a soumis aux présidents de communautés de Communes un arrêté de projet de périmètre qu'il convient de valider. Celui-ci représentera 63 communes pour environ 70 000 habitants.

Accord à l'unanimité

Délibérations n° 2016/ 32 à 35: modifications du PLU

Monsieur le Maire fait lecture des quatre modifications.

Pour la première modification (DEL n° 2016/32), il s'agit de :

- ! Préciser le règlement écrit de la zone A pour adapter les règles de construction et d'extension de bâtiments publics et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, notamment la future station d'épuration intercommunale,
- ! Préciser le règlement écrit de la zone N pour permettre la construction et l'extension de bâtiments publics et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, notamment la future station d'épuration intercommunale,
- ! Supprimer l'emplacement réservé n°14 situé au lieu-dit Nacayro, parcelles ZE 99 et 100, relatif à la construction de la future station d'épuration.

Pour la deuxième modification (DEL n° 2016/33), il s'agit de :

-Modifier la destination des constructions permises sur la zone U2e, notamment pour permettre les constructions à vocation commerciale,

Pour la troisième modification (DEL n° 2016/34), il s'agit de :

-Rendre possible en zone UXb les constructions en limites séparatives (sauf limites mitoyennes aux voies publiques)

Pour la quatrième modification (DEL n°2016/35), il s'agit de :

- Rectifier une erreur matérielle concernant le classement de la parcelle ZA 252 (secteur du Séquestre) en zone A1,
- Rendre possible l'édification des constructions avec des toitures terrasses en zone A et N,
- Prendre en compte les dispositions de la loi ALUR de mars 2014 qui entraîne la suppression des articles 5 et 14 du règlement local d'urbanisme,
- Reprendre les dispositions applicables en matière de stationnement en zone UXm de manière à ne pas imposer l'aménagement de parkings démesurés par rapport aux besoins prévisibles des entreprises,

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2016/ 36 : Droit de préemption :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'exercer le droit de préemption sur une maison d'habitation, de 220 m2 habitables environ sur deux niveaux, située 45, avenue Jean Bérenguier. L'achat de cette maison permettrait la réalisation de cinq T1 bis et d'un logement de type 3 à l'étage. L'organisme SOLIHA réaliserait l'ensemble des travaux. Ces logements seraient destinés à des personnes âgées et à des personnes en grande difficulté. L'attribution de ces logements sera donc soumise à un plafond de ressources qui ne devra pas excéder 11 600 euros par an pour une personne seule. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un engagement fort pour la commune. L'organisme SOLIHA assurerait la gestion du bâtiment. Il est donc proposé d'acquérir cette maison pour un montant de cent soixante mille euros auxquels il faudra rajouter les frais de notaire.

2 abstentions.

Délibération n° 2016/ 37 : tarifs de garderie :

L'Elue référente sur les questions scolaires indique que pour la rentrée scolaire 2016-2017, il est proposé de revoir les tarifs de la garderie, à savoir 1 euro par jour par enfant et 0.50 centimes pour les suivants. Les horaires de la garderie sont de 7h30 à 8h45 et de 17h00 à 18h30. Il est également précisé qu'un portail famille sera mis en place dès la rentrée. Celui-ci permettra, d'une part, d'inscrire les enfants à la garderie et d'autre part, de procéder à l'inscription cantine.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2016/ 38 : Décision modificative budget communal :

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire afin de réaliser certains travaux qui n'étaient pas prévus au budget. Il s'agit :

- de l'aménagement de la route de Saint-Waast,
- de la finalisation des espaces verts sur le parking de la gare,
- de l'aménagement d'un piétonnier.

Le montant des travaux précités s'élève à 17 572 euros. Cette somme sera soustraite de l'opération « pluvial du Séquestre ».

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2016/ 39 : Achat d'une bande de terrain pour la station d'épuration :

L'adjoint en charge de ce dossier indique que la construction de la station d'épuration engendre l'acquisition d'une bande de terrain afin d'élargir le chemin d'accès et permettre ainsi le passage d'engins et de camions. Il est donc proposé d'acquérir 113 m² à raison de 5 euros le m², soit 565 euros sur le terrain cadastré AA 45.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2016/ 40 : Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une évolution normale de carrière, trois agents vont bénéficier d'un changement de grade.

- Un attaché qui deviendra attaché principal,
- Un adjoint administratif 2^e classe qui obtiendra le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe,

- Un adjoint technique 2^e classe qui obtiendra le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Ces changements nécessitent la modification du tableau des effectifs.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2016/41 : Subventions au associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention depuis la dernière séance. Cette demande concerne l'association « Avenir Cycliste Rabastinois pour laquelle il a été décidé d'attribuer une somme de 270 euros.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

Monsieur le Maire indique que début septembre, le conseil de communauté devra se prononcer sur les statuts de la nouvelle intercommunalité et sur diverses compétences. Les communes auront ensuite 3 mois pour délibérer. Un premier bureau d'étude qui a travaillé sur les compétences doit restituer son travail auprès du comité de pilotage le 13 juillet prochain. Cette même restitution sera réalisée auprès d'élus qui le souhaiteront l'après-midi du 13 juillet. Monsieur le Maire invite le plus grand nombre à se rendre à cette réunion.

SICTOM :

Une réunion du comité syndical a eu lieu ce jour. Il a été fait un point sur le service pour une année entière afin de connaître, notamment, l'évolution des quantités d'ordures ménagères produites par chaque habitant et l'évolution du coût par habitant.

En 2017, une expérimentation de containers sur roulettes pour les ordures ménagères devrait voir le jour.

Point sur le CCAS :

Il n'y a aucun dossier en cours.

Conseil municipal jeune :

L'élue référente indique qu'un vote pour le nom de l'école maternelle va être organisé lors de la kermesse. Les trois noms proposés seront :

- Claude PONTI,
- Brigitte COPPIN,
- Pierre PERRET

Le conseil municipal jeune sera présent lors du prochain conseil municipal qui doit avoir lieu début septembre.

En outre, l'un des adjoints précise que le conseil municipal jeune travaille actuellement à une exposition sur l'histoire de Couffouleux.

Questions diverses :

Les gens du voyage devraient en principe s'installer à compter du 27 juin prochain.

Début juillet, plusieurs documents devraient être distribués dans les boîtes aux lettres. Il s'agit du journal communal, de l'agenda et d'une publication de Tarn et Dadou sur la future intercommunalité.

La séance est levée à 21 h 40

Le Maire,
Olivier DAMEZ

Délibérations	THEME
Dél 2016/31	Schéma départemental de coopération intercommunale
Dél 2016/32	Bilan de mise à disposition et approbation de la 1 ^{ère} modification simplifiée du PLU
Dél 2016/33	Bilan de mise à disposition et approbation de la 2 ^{ème} modification simplifiée du PLU
Dél 2016/34	Bilan de mise à disposition et approbation de la 3 ^{ème} modification simplifiée du PLU
Dél 2016/35	Bilan de mise à disposition et approbation de la 4 ^{ème} modification simplifiée du PLU
Dél 2016/36	Application du droit de préemption sur maison d'habitation
Dél 2016/37	Instauration tarification garderie
Dél 2016/38-BIS	DM n° 1 Budget Commune
Dél 2016/39	Achat d'une bande de terrain
Dél 2016/40	Modification du tableau des effectifs
Dél 2016/41	Subvention aux associations

Ainsi fait et délibéré le 20 juin 2016

Le Maire,

N O M S PRENOMS	E T	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ASTRUC Sylvie			LAGANTHE René	
ATTALI François			LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique			LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan			MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne			MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier			PAGES Gisèle	
DAURES Philippe			ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle			TENEGAL Denis	
JOLY Ananda			VERGNES Valérie	
JUAN Christophe				